



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-04-09 modifiant le Règlement 1987-03 sur le schéma d'aménagement de l'ex-MRC des Chutes-de-la-Chaudière

LE CONSEIL DE LA VILLE DECRETE CE QUI SUIT :

1. **Modification de la carte 2 « Les grandes affectations »**

La carte 2 « Les grandes affectations » du Règlement numéro 1987-03 sur le schéma d'aménagement de l'ex-MRC des Chutes-de-la-Chaudière est modifiée par l'agrandissement de l'affectation « Urbaine (à l'intérieur du périmètre urbain) » à même l'affectation « pôle » comme indiqué au plan joint en annexe « A » au présent règlement.

Adopté le 6 septembre 2005

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 12 OCTOBRE 2005